
MUNICIPALITE

REPONSE

à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Barbara Baumann
intitulée "mieux informer sur la pollution de l'air"

Renens, le 13 novembre 2009/FS/cs

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 3 septembre 2009, Mme la Conseillère communale Barbara Baumann a déposé une interpellation intitulée "Mieux informer sur la pollution de l'air" et demande que la Municipalité mette en place un dispositif pour informer la population sur la qualité de l'air et "émette des recommandations à la population pour qu'elle se déplace à vélo, à pied ou privilégie les transports publics".

A cette demande, la Municipalité répond comme suit :

La pollution de l'air ne s'arrête pas aux frontières communales. Son contrôle incombe aux autorités cantonales à travers le service Vaud'Air du SEVEN (Service de l'environnement et de l'énergie). Celui-ci est chargé de surveiller l'évolution de la qualité de l'air, d'informer et de prendre des mesures en cas de dépassement des valeurs limites.

La Municipalité est néanmoins attentive à la situation de la pollution de l'air sur son territoire. L'Ouest lausannois est compris dans le périmètre du plan de mesures OPair, approuvé par le Conseil d'Etat en 2005. Ce dernier prévoit un certain nombre de mesures à prendre en matière de lutte contre la pollution de l'air notamment en termes de circulation (zones à 30 km/h conviviales) et organisation de l'espace (plans localisés de quartier). La Municipalité est consciente de cette responsabilité et s'engage dans cette voie dans les dossiers urbanistiques, mais aussi par des actions qui relèvent de ses activités (choix de véhicules le moins polluants possible, plan de mobilité interne à l'administration communale, etc.).

En matière de sensibilisation, suite notamment à l'interpellation de Mme la Conseillère Irène Frei le 22 janvier 2009, la Municipalité a informé la population par un article dans le Carrefour Info Renens en avril 2009 (le numéro 84). Cet article est complété par la mise en ligne sur le site internet de la Commune de différents liens vers les sites de référence sur ce sujet, dont le Réseau Vaud'Air.

Afin d'améliorer et de renforcer l'information à la population renanaise sur le sujet, il a été décidé de la rendre directement accessible sur la page d'accueil du site internet de la commune sous la forme d'une icône évolutive en fonction de l'indice de pollution de l'air dans la région.

La station Vaud'Air, implantée dans la commune voisine de Morges, appartient au réseau cantonal. Elle permet à la population de Renens de s'informer sur la qualité de l'air en temps réel.



En cliquant sur cette icône en forme de cerf-volant, les internautes accèdent ensuite directement à la page *développement durable* du site de Renens où ils peuvent ainsi obtenir des explications plus précises sur la qualité de l'air. La liste des sites proposés s'est également renforcée de nouvelles références. Ils expliquent encore mieux la problématique de la pollution de l'air dans notre région.

La Municipalité espère par ce biais offrir une plus grande visibilité aux enjeux de la protection de la qualité de l'air à Renens.

—

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Barbara Baumann, déposée lors de la séance du Conseil communal du 3 septembre 2009, relative au dispositif mis en place pour sensibiliser la population à la qualité de l'air.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ

Annexe : liste des sites

**Liste de sites internet pouvant être consultés
via le site internet communal pour s'informer en continu
sur la qualité de l'air et sur les différents polluants présents dans l'air**

➤ **Qualité de l'air**

Le Réseau Vaud'Air est le réseau cantonal vaudois de surveillance de la qualité de l'air. Il met à disposition en continu des informations sur la concentration de polluants atmosphériques mesurés sur différents sites, par exemple : ozone, poussières fines, dioxyde d'azote.

Pour en savoir plus et consulter les graphiques mesurant la qualité de l'air dans le canton: www.vd.ch/fr/themes/environnement/air/reseau-vaudair/situation-actuelle/

➤ **Poussières fines**

Une plate-forme d'information, fruit d'une action commune de Cercl'Air et des Services cantonaux de la protection de l'air, met à disposition du grand public des informations actuelles sur le thème des poussières fines. Cette action est également soutenue par l'Office fédéral de l'environnement OFEV. Pour en savoir plus: www.poussieres-fines.ch

➤ **Ozone**

L'ozone est un gaz présent naturellement à l'état de trace dans l'air que nous respirons. En trop grande concentration, il est nuisible pour la santé. Il affecte les êtres humains, les animaux et les plantes. L'ozone est la principale composante du smog estival.

«Ozone-Info» est une campagne d'information nationale lancée conjointement par le Cercl'Air, les offices cantonaux de protection de l'air, l'Office fédéral de l'environnement OFEV et l'Office fédéral de la santé publique.

Pour en savoir plus: www.ozon-info.ch

➤ **Qualité de l'air dans les régions alpines de Suisse romande, France et Italie**

Depuis 2001, trois régions alpines de Suisse romande (Genève, Vaud et Valais), de France (Ain, Savoie et Haute-Savoie) et d'Italie (Vallée d'Aoste) ont posé les bases d'une coopération transfrontalière durable pour mieux comprendre notre atmosphère et ont donné naissance au projet Transalp'Air.

Transalp'Air est une équipe de collaborateurs issus de différents réseaux d'observation et d'une cinquantaine de stations de mesures réparties dans les trois pays limitrophes de part et d'autre du Mont-Blanc.

Parmi les nombreux polluants présents dans l'atmosphère, quatre d'entre eux sont considérés comme des indicateurs car c'est à partir de ceux-ci que les indices de pollution sont calculés tous les jours. Il s'agit de l'ozone (O₃), du dioxyde de soufre (SO₂), du dioxyde d'azote (NO₂) et des particules fines (PM10).

Pour en savoir plus: www.transalpair.eu

➤ **D'autres polluants sont également répertoriés dans l'air ambiant comme les métaux lourds (l'arsenic, le cadmium, le plomb, le mercure, le nickel), les composés organiques volatiles (le benzène), le monoxyde de carbone et les hydrocarbures aromatiques polycycliques.**

Pour en savoir plus : www.transalpair.eu/index.php?page=polluants

➤ **Plan OPair : Le Conseil d'Etat a adopté un nouveau plan d'assainissement de l'air pour l'agglomération Lausanne-Morges. Le plan des mesures OPair 2005 couvre un périmètre unique comprenant 24 communes et propose 50 mesures d'assainissement dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la mobilité, des poids lourds, de l'énergie, de l'industrie, de l'artisanat et des ménages. Ce nouveau plan OPair doit permettre d'ici 2015, de concilier le développement de l'agglomération Lausanne-Morges et le respect de la législation fédérale en matière de protection de l'air.**

Pour en savoir plus : www.vd.ch/fr/themes/environnement/air/plan-des-mesures-opair/